

Art. 31. — Les recours pendants auprès de la commission centrale des impôts directs et de TVA, n'ayant pas fait l'objet d'examen auprès des commissions de recours de wilaya ou de daïra territorialement compétentes, sont transférés à celles-ci selon les nouveaux seuils de compétence prévus ci-dessus.

Art. 32. — Les recours pendants auprès des commissions de recours de wilaya, n'ayant pas fait l'objet d'examen auprès des commissions de recours de daïra territorialement compétentes, sont transférés à celles-ci selon les nouveaux seuils de compétence prévus ci-dessus.

Art. 33. — Le tarif de la taxe d'inscription pour l'obtention de la carte professionnelle d'artisan, prévu à l'article 105 de l'ordonnance n° 95-27 du 30 décembre 1995 portant loi de finances pour 1996, est fixé à 500 DA pour les artisans.

CHAPITRE III AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Section 1

Dispositions douanières

Art. 34. — L'ordonnance n° 01-02 du 20 Août 2001, instituant un nouveau tarif douanier, approuvée par la loi n° 01-15 du 21 octobre 2001, est modifiée, complétée et rédigée comme suit :

N° DE LA POSITION	N° DE LA SOUS-POSITION	DESIGNATION DES PRODUITS	DROITS DE DOUANES EN %
27-10		-- Autres :	
		--- à l'importation :	
		---- gaz-oils	Sans changement
		---- fuels-oils légers	Sans changement
		---- fuels-oils lourds	Sans changement
		---- huile dite de vaseline ou paraffine (type " water-white")	Sans changement
		---- Spindle	
		---- Mazout de graissage	Sans changement
		---- Huile de laminage destinée à la sidérurgie, huile isolante pour transformateurs, disjoncteurs et contacteurs	Sans changement Sans changement
		---- Huile brute de distillation primaire (BRI)	5
		---- autres, y compris les huiles de graissage et lubrifiants	Sans changement
		---- A la sortie des usines exercées :	
		---- gaz-oils	Sans changement
		---- fuels-oils légers	Sans changement
		---- fuels-oils lourds	Sans changement
		---- huile dite de vaseline ou de paraffine (type " water-white")	Sans changement
		---- Spindle	Sans changement
		---- Mazout de graissage	Sans changement
		---- autres, y compris les huiles de graissage et lubrifiants	Sans changement
		2710-91-00	... déchets d'huiles :
		Le reste sans changement	Sans changement